
COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
du
Lundi 19 juin 2023

		PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Représentants des usagers	M. Pierre LE BARS	x		
	M. Jean POUSSIER		x	
	M Philibert ROUX		x	
Représentants des familles	Mme LE GAL Micheline	x		
	Mme LE GARGASSON Claudine			x
	Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET		x	
	Mme Marie-Pierre LE MOING	x		
	M. Jacky LE MOUEL		x	
Représentante du personnel	Mme Véronique JEGO		x	
	Mme BIHOUES Anne-Brigitte	x		
Représentant du Conseil d'Administration	M ^{me} Marie-France PAILLARD	x		
Directeur	M ^{me} Christelle MATHIEU-RIOU	x		
Cadre de santé	M ^{me} Agnès MADANI	x		
Animatrice	M ^{me} Hélène CABO		x	
Secrétaire	Mme Whitney SALINGUE	x		

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du 25/04/2023.
 - 2) Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 version 2 et décision modificative.
 - 3) Evaluation des établissements médicaux sociaux.
 - 4) Point projets.
 - 5) Mise en conformité Netsoins.
 - 6) Sécurisation EHPAD.
 - 7) Questions diverses
-

Début de séance à 10 h 00

1. Approbation du compte-rendu du 25/04/2023.

Les membres du CVS émettent un avis favorable concernant le compte-rendu du 25/04/2023.

2. Etat Prévisionnel des recettes et des Dépenses 2023 version 2 et décision modificative.

Le document financier, partiellement repris ci-dessous, avait été transmis aux membres avant la séance. Il est parcouru et explicité en séance par Mme MATHIEU-RIOU.

Au vu des retours des autorités de tarification, l'EPRD 2023 V2 après la décision modificative 2023-01 s'établirait comme suit en recettes et dépenses par section :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT PREVISIONNEL
HEBERGEMENT	2 307 794,49 €	2 332 818,57 €	-25 024,08 €
DEPENDANCE	731 523,20 €	761 200 €	-29 676,80 €
SOINS	2 166 258,90 €	2 481 224 €	-314 965,10 €
	5 205 576,59 €	5 495 242,57 €	-369 665,98 €

Toutes sections confondues le déficit s'élèverait à 369 665,98 € à ce jour. Il était de 367 954,57 € sur la version I.

Tableau synthétique des recettes :

	RECETTES V1	RECETTES V2	ECART
HEBERGEMENT	2 206 212,97 €	2 307 794,49 €	101 581,52 €
DEPENDANCE	716 500 €	731 523,20 €	15 023,20 €
SOINS	2 062 851,03 €	2 166 258,90 €	103 407,87 €
	4 985 564,00 €	5 205 576,59 €	220 012,59 €

Les recettes prévisionnelles sur le groupe I ont été revues à la hausse suite aux retours du Conseil Départemental et l'ARS. Les recettes de 2 autres groupes n'ont pas été réactualisées car relativement proches de l'attendu.

En effet, le prix de journée a augmenté de 6% et la dépendance de 4%. Les résidents et familles avaient été prévenus dès ce retour. Cela apporte 101 581,52 € pour l'hébergement et 15 023,20 € en dépendance de plus que ce qui avait été envisagé dans la V1 de l'EPRD.

Concernant la section soin, la V1 de l'EPRD ne tenait pas compte de la nouvelle dotation soin car elle nous a été transmise en décembre 2022. Un complément de dotation nous avait été attribué portant celle-ci, au 1^{er} janvier 2023, à 2 047 805,57 €. Par mail du 31 mai 2023, la dotation soin 2023 a été abondée de 74 453,33 €, la portant à 2 122 258,90 € à ce jour.

Au vu de nos actuelles difficultés de trésorerie et du déficit annoncé, des crédits non reconductibles seront demandés dans les prochaines semaines, tant au niveau de l'ARS que du Conseil Départemental.

- **Les membres du CVS émettent un avis favorable à l'EPRD 2023 V2 y compris concernant la prévision de déficit.**

La décision modificative suivante permet de traduire comptablement les modifications à l'EPRD 2023 présentées précédemment.
 Tout comme l'EPRD depuis la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, elle n'a pas à être équilibrée.

		RECETTES	DEPENSES
735111	Dotation soin	103 407,87 €	
7352121	Dotation APA	15 023,20 €	
735311	Prix de journée hébergement	101 581,52 €	
6311	Taxe sur les salaires		9 710 €
64111	Rémunération prin. Titulaires H		50 000 €
	Rémunération prin. Titulaires D		30 000 €
	Rémunération prin. Titulaires S		88 828 €
64511	URSSAF		43 186 €
		220 012,59 €	221 724 €

La décision modificative 2023-01 est légèrement déséquilibrée : -1 711,41 €

- **Les membres du CVS émettent un avis favorable à la décision modificative 2023-01.**

3. Evaluation des établissements médicaux sociaux.

L'évaluation de l'établissement devrait se faire cette année. Auparavant intitulée « évaluation externe », l'évaluation des établissements médicaux sociaux se base sur un référentiel unique, la démarche qualité, qui comprend 139 critères standards et 18 critères impératifs.

Cette évaluation est financée par l'établissement et aura lieu tous les 5 ans. L'échéance étant trop courte, l'établissement a demandé un report de la date au 31 mars 2024.

Il y aura 3 modalités d'évaluation. Une sur les audits systèmes, une sur le personnel et une sur les résidents.

Sur la base du volontariat, des résidents de différents profils seront choisis par l'établissement et proposés aux évaluateurs qui en garderont 3. Bien entendu, le jour J, le résident pourra ne plus vouloir être audité. Le référent des résidents choisis sera, lui aussi, entendu.

Toujours sur la base du volontariat, des membres du personnels seront entendus, mais ceux, toujours dans le but d'un échange.

Les membres du CVS seront également vus. Pour s'y préparer, madame MATHIEU-RIOU propose une réunion en septembre pour voir les thèmes qui pourraient être abordés. Une proposition est également faite pour se réunir, une fois tous les 2 mois, lors du café le mardi, pour coconstruire l'ordre du jour et intégrer de nouveaux membres du CVS.

4- Point projet.

- La climatisation dans le service Turquoise et Emeraude a été posée.
- Aucune fenêtre ne s'ouvre en cuisine, ce qui est compliqué durant les périodes de fortes chaleurs. Par conséquent, un panneau sera installé à la place d'une fenêtre avec la présence d'une moustiquaire.
- L'établissement n'a pas été retenu pour l'appel à projet de « l'EHPAD hors les murs ».
- Mise en place des messageries sécurisées pour les médecins.

5- Mise en conformité Netsoins.

L'établissement a répondu à un appel à projet, donnant lieu à une subvention assez conséquente, afin de payer de nouvelles tablettes pour chaque service.

Ces tablettes vont permettre de réaliser des plans de soins plus complets ainsi qu'un meilleur suivi en ayant accès au logiciel netsoins dès que besoin. C'est sur ce logiciel que figure les données médicales.

Une partie de la subvention a permis, également, d'installer de nouvelles bornes WIFI afin de mieux couvrir l'établissement.

6- Sécurisation EHPAD.

Pour maintenir la liberté d'une de nos résidentes qui apprécie aller marcher mais peut se perdre, l'établissement a fait l'acquisition de bracelets GPS. Cela permet de trouver un juste équilibre entre le besoin de circuler de cette dame et le besoin de sécurité et permet ainsi de savoir où elle se trouve en cas de besoin.

Les bracelets anti-fugues mentionnés dans des précédents compte-rendu, sont toujours utilisés et s'avèrent concluant.

7- Questions diverses

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 11h00.

Fait à Noyal-Pontivy, le 27 juin 2023

Présidente de cette séance,

Mme PAILLARD Marie-France